



BUDGET PRIMITIF 2020

Note de présentation

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2020

Sommaire

<u>I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2020</u>	p 3 et 4
1. Un contexte national perturbé	
2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif	
<u>II. Le projet politique municipal traduit dans le budget 2020</u>	p 5 et 6
1. Un service public communal pour répondre aux besoins de tous les Montatairiens	
2. Les agents municipaux, artisans du service public	
3. Des investissements de proximité	
<u>III. Le budget primitif 2020</u>	p 7
A. <u>La section de fonctionnement</u>	p 7 à 15
1. Les recettes réelles de fonctionnement	
2. Les dépenses réelles de fonctionnement	
3. L'autofinancement	
B. <u>La section d'investissement</u>	p 16
1. Les recettes d'investissement	
2. Les dépenses d'investissement	
<u>IV. Le budget annexe lotissement - Les Tertres</u>	p 17

I. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2020

1. Un contexte national perturbé

Comme indiqué dans le rapport de présentation des orientations budgétaires (ROB), présenté lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2020, le budget primitif 2020 a été préparé dans un contexte économique national perturbé mettant à nouveau sous contrainte les budgets des collectivités territoriales.

En effet, de 2014 à 2017, avec l'instauration d'une contribution au redressement des finances publiques, l'Etat a diminué les concours financiers aux collectivités (11 Milliards d'Euros sur 4 ans) ; amputant lourdement leurs recettes.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a annoncé vouloir maintenir les concours financiers sur la période, or en 2018 et en 2019, ils ont diminué. Pour rappel, la ville de Montataire a ainsi perdu en cumul sur la période 2013-2019, 1,5 million d'euros de dotation forfaitaire par rapport aux six années du mandat précédent.

Le Gouvernement prétexte une réduction des déficits publics pour réduire la dépense publique sans pour chercher à augmenter les recettes et même en les diminuant. La loi de finance de 2019 a ainsi entériné la suppression de l'ISF et la privatisation d'ADP entrainerait une perte de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an. Chaque année, 80 à 100 milliards d'euros manquent à l'Etat à cause de la fraude et de l'évasion fiscale.

Nul ne doute que les collectivités locales continueront d'être la cible directe et indirecte des mesures de soi-disant réduction de la dépense publique prévues par le gouvernement.

Ce dernier a décrété la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales d'ici 2023. Il s'agit en réalité d'une fausse suppression de la taxe d'habitation voire d'une nationalisation d'un impôt local. En effet, la disparition de la taxe d'habitation telle qu'on la connaît serait compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et les départements seront compensés par une part de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) particulièrement injuste et inégalitaire puisque payée par tous les Français, et ce indépendamment de leur niveau de ressources.

La nationalisation de la taxe d'habitation rompt de surcroît le lien entre les services publics locaux et l'impôt pour la population.

2. Le cadre local d'élaboration du budget primitif

A Montataire, au 1^{er} janvier 2020, la population municipale est de 13 420 habitants. Selon les derniers chiffres de l'Insee, à Montataire le nombre de ménages fiscaux imposés est de 4831 (38%), le revenu médian se situe autour de 13 300 € (9600 € dans le quartier des Martinets) et le taux de pauvreté s'élève à 29,3% (contre 15% en France métropolitaine). Les besoins sociaux et les besoins en services publics sont donc particulièrement importants.

En termes de recettes, conformément aux engagements pris, la Municipalité n'augmente pas pour 2020 les taux d'imposition des taxes communales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Municipalité s'est toujours attachée à en maîtriser l'évolution ; alors que l'offre de services à la population n'a cessé de se développer.

Pour mémoire, l'évolution moyenne des charges de gestion a été de :

- période 2014 - 2015 : - 1,45 %
- période 2015 - 2016 : - 1,90 %
- période 2016 - 2017 : + 1,7 %
- période 2017- 2018 : - 0.9%

Le budget primitif 2020 est présenté avec une prévision d'évolution de +0.12% (hors charge de la dette) par rapport au budget primitif 2019. Cette légère augmentation est due principalement à l'évolution incompressible du coût des fluides.

Sous l'effet des mesures d'économies engagées et la hausse modérée de la fiscalité en 2016, l'effet ciseau a été évité. La Municipalité a décidé de ne pas recourir à la reprise de provisions dans le cadre du budget 2020 et de l'adopter avec la reprise anticipée du résultat.

Le budget primitif 2020 s'élève à **32,44 millions d'euros** (mouvements d'ordre et réels) :

- 24.166.000 euros en fonctionnement
- 8.281.919 euros en investissement.

II. Le projet municipal traduit dans le budget 2020

1. Un service public communal fort pour répondre aux besoins de tous les Montatairiens

En dépit du contexte budgétaire contraint, caractérisé par une financiarisation croissante de l'économie qui affaiblit les marges de manœuvres de l'Etat et des collectivités territoriales, la Municipalité souhaite maintenir une qualité de service public municipal. Plus que jamais, alors que tous les secteurs de l'action publique (santé, justice, éducation) sont frappés du sceau de la rigueur budgétaire, la Ville s'intéresse à la vie quotidienne et aux besoins des Montatairiennes et Montatairiens.

Le soutien aux associations locales, socio-éducatives, culturelles et sportives et celles concourant au développement du lien social est maintenu. L'amélioration et la modernisation de la relation au public (accueil, inscriptions) sont poursuivies.

2. Les agents municipaux, artisans du service public

La Ville est contrainte de contenir l'évolution de la masse salariale, ce qui entraîne une dégradation des conditions de travail des agents. Ces derniers ont une nouvelle fois consenti des efforts importants qui se sont traduits par une réorganisation des missions et par une augmentation des charges de travail respectives. C'est pourquoi, la question de la santé au travail et des conditions de travail restent une priorité pour la Municipalité, d'autant plus que le projet de réforme des retraites imposé par le gouvernement actuel impactera nécessairement très lourdement les agents de la fonction publique territoriale. L'allongement de la durée de cotisation associé à un nouveau mode de calcul entraînant une baisse brutale des pensions obligera les agents, et particulièrement les femmes, à se maintenir le plus longtemps possible dans l'emploi au détriment de leur santé.

3. Des investissements de proximité

Pour l'année 2020, la Municipalité a décidé de consacrer l'investissement à des opérations de proximité, améliorant la vie des quartiers et de ses habitants. Les priorités concernent la maintenance du patrimoine et le vieillissement de certains équipements, notamment sportifs, le développement des opérations de mises en accessibilité (Pave et Adap) et la réfection de voiries et la préservation de l'environnement via la confortation d'une politique de développement durable.

Les principaux investissements 2020 sont les suivants :

- poursuite des travaux rue Victor Hugo, de la rue du 08 mai 1945 à l'avenue François Mitterrand (1.500.000 €)
- mairie annexe des martinets : aménagements des espaces extérieurs et installation d'un panneau lumineux (157.000 €)
- travaux de réfection sur les placettes axe Quénardel Jaurès (80 000 €) et axe Lénine - Jaurès (172 000 €)
- plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) (50.000 €)
- agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (Ad'ap) (200 000 €)
- installation de panneaux de signalisation directionnelle : (100 000 €)
- reprise des murs de soutènement (193 000 €)
- résidence autonomie Maurice Mignon : remplacement des menuiseries (270 000 €)
- installation d'un arrosage automatique stade K.Sellier (35 000 €)
- stade Marcel Coene : réfection de l'escalier des tribunes (60 000 €)
- réfection de deux toitures des pavillons de l'ALSH (98 000 €)
- réfection de la toiture du gymnase Bouchoux et de l'éclairage (130 000 €)

III. Présentation du budget primitif 2020

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de cette section sont estimées à 21.880.927 euros et sont en baisse de 0.04% par rapport au budget 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019	BP 2020
	CA					BP	
Recettes de fonctionnement (Hors Produits financiers, Provisions, cessions et résultat)	23 007 728	22 513 269	22 659 180	22 892 871	22 449 991	21 889 633	21 880 927
Variation	2,11%	-2,15%	0,65%	1,03%	-1,93%	-2,50%	-0,04%
Attribution de compensation	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 487 647	11 449 830
Variation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,33%
Recette de fonctionnement hors AC	11 520 081	11 025 622	11 171 533	11 405 224	10 962 344	10 401 986	10 431 097
Variation	4,30%	-4,29%	1,32%	2,09%	-3,88%	-5,11%	0,28%
013 Atténuation de charges	247 060	220 605	261 208	248 848	179 097	150 000	94 000
Variation	6,73%	-10,71%	18,41%	-4,73%	-28,03%	-16,25%	-37,33%
70 Produits des services	725 949	655 848	658 923	696 329	719 273	643 200	628 083
Variation	2,54%	-9,66%	0,47%	5,68%	3,29%	-10,58%	-2,35%
73 Impôts et taxes	5 519 155	5 382 742	5 601 187	5 646 385	5 691 043	5 422 103	5 506 861
Variation	-0,86%	-3,16%	3,25%	-8,27%	-0,41%	23,04%	-24,05%
74 Dotations et participations	4 515 415	4 361 243	4 166 439	4 066 526	3 890 064	3 824 782	3 818 829
Variation	8,26%	9,42%	-2,39%	5,59%	-19,11%	-7,00%	6,37%
75 Autres produits de gestion courantes	404 276	388 498	465 043	475 077	381 959	357 400	378 000
Variation	-1,32%	-3,90%	19,70%	2,16%	-19,60%	-6,43%	5,76%
77 Produits exceptionnelles (Hors cession)	108 225	16 686	18 732	272 058	100 908	4 501	5 324
Variation	2736,19%	-84,58%	12,26%	1352,34%	-62,91%	-95,54%	18,28%

a) Chapitre 73 – les impôts et taxes

Produit des 3 taxes locales

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2019-Bases			2 020	Variations 2020/Autiquidées	
						Prévisionnelles	Notifiées	Autiquidées	Prévisionnelles	2019	
						BP	1259 COM	CA	BP		
Bases nettes											
Taxe d'habitation	8 613 448	9 167 452	8 833 975	8 870 606	9 035 016	9 124 764	9 266 000	9 255 284	9 349 394	+94 110	+1,0%
Taxe Foncière Bâtie	12 431 555	12 650 538	12 802 027	12 886 557	12 590 373	12 284 000	12 314 000	12 322 798	12 414 351	+91 553	+0,7%
Taxe Foncière Non Bâtie	52 801	51 286	51 536	52 095	52 705	53 232	54 200	54 357	54 200	- 157	-0,3%
Taux votés											
Taxe d'habitation	7,86%	7,86%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	8,10%	+0	+0,0%
Taxe Foncière Bâtie	33,38%	33,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	34,38%	+0	+0,0%
Taxe Foncière Non Bâtie	79,73%	79,73%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	82,12%	+0	+0,0%
Produits											
Taxe d'habitation	677 017	720 562	715 551	718 519	731 836	739 105	750 546	749 678	757 301	+7 623	+1,0%
Lissage					-48			-42			
Taxe d'habitation après lissage	677 017	720 562	715 551	718 519	731 788	739 105	750 546	749 636	757 301	+7 665	+1,0%
Taxe Foncière Bâtie	4 149 653	4 222 750	4 401 337	4 430 398	4 328 570	4 223 239	4 233 553	4 236 578	4 268 054	+31 476	+0,7%
Lissage				-18	4 432			-8 134			
Taxe Foncière Bâtie après lissage	4 149 653	4 222 750	4 401 337	4 430 380	4 333 002	4 223 239	4 233 553	4 228 444	4 268 054	+39 610	+0,9%
Taxe Foncière Non Bâtie	42 098	40 890	42 321	42 780	43 281	43 715	44 509	44 638	44 509	- 129	-0,3%
Lissage											
Taxe Foncière Non Bâtie après lissage	42 098	40 890	42 321	42 780	43 281	43 715	44 509	44 638	44 509	- 129	-0,3%
TOTAL après lissage des 3 taxes	4 868 768	4 984 202	5 159 209	5 191 679	5 108 071	5 006 059	5 028 608	5 022 718	5 069 864	+47 146	+0,9%

La commune n'a pas encore reçu la notification des bases fiscales. Les prévisions s'élèvent à 5.069.864 € sans modification des taux.

Le taux d'actualisation 2020 des bases de la taxe d'habitation est de +0,9% et de +1,2% pour les bases de la taxe foncière.

La ville est en attente de précisions concernant l'impact financier en lien avec l'achat de l'entreprise Goss par la communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

Les taux de fiscalité pour 2020 restent inchangés, conformément aux engagements de la Municipalité.

Tableau - stabilité des taux de fiscalité depuis 2016 :

Taux	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	8,10 %	8,10 %	8,10 %	8,10 %
Taxe sur le foncier bâti	34,38 %	34,38 %	34,38 %	34,38 %
Taxe sur le foncier non bâti	82,12 %	82,12 %	82,12 %	82,12

b) chapitre 74 – les dotations et participations

- La dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité urbaine (Dgf et Dsu):

A ce jour la commune n'a pas reçu la notification de la dotation globale de fonctionnement. Pour rappel, la ville de Montataire a perdu en cumul sur la période 2013-2019, 1.500.000 euros de dotation forfaitaire par rapport aux six années du mandat précédent. La DGF en 2020 va continuer à diminuer considérant qu'un « écrêtement » s'applique de façon à ce que les communes autofinancent à coût nul pour l'Etat la progression de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine.

Il a donc été estimé prudent de réduire le montant inscrit au budget primitif 2020 soit : 50 000 euros.

Tableau - baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2013 et 2019 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 628 623 €	1 467 294 €	1 006 737 €	568 282 €	266 744 €	203 359 €	112 457 €
PERTE ANNUELLE		-161 329 €	-460 557 €	-438 455 €	-301 538 €	-63 385 €	-90 902 €
PERTE CUMULEE 2014/2018		-161 329 €	-621 886 €	-1 060 341 €	-1 361 879 €	-1 425 264 €	-1 516 166 €

On retient au BP 2020, une DSU simulée à un montant équivalent par rapport à l'année 2019 en attente de sa notification soit 2.659.718 millions d'euros. Pour rappel, la DSU vise à donner plus de moyens aux communes qui font face à d'importantes problématiques sociales. C'est ainsi qu'en 2019 Montataire s'est classée au 51^e rang parmi les 676 communes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées. Ce classement s'explique par la faiblesse des bases fiscales communales, la paupérisation de sa population et du fait que 30% des habitants est en quartier prioritaire de la ville.

Tableau – évolution de de la dotation de solidarité urbaine entre 2013 et 2019 :

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 551 189 €	1 647 831 €	1 950 016 €	2 259 717 €	2 448 319 €	2 563 311 €	2 659 718 €
EVOLUTION ANNUELLE		96 642 €	302 185 €	309 701 €	188 602 €	114 992 €	96 407 €
EVOLUTION CUMULEE		96 642 €	398 827 €	708 528 €	897 130 €	1 012 122 €	1 108 529 €

- les allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices sont des dotations versées par l'Etat, en contrepartie des décisions d'exonérations décidées par lui au fur et à mesure des lois de finances successives ; elles jouent le rôle de variables d'ajustement et n'ont cessé de diminuer chaque année. Elles ne nous ont pas encore été signifiées mais sont prévues au même montant notifié en 2019 soit 257.662 euros.

- l'enveloppe du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

La commune a prévu une inscription à hauteur du montant notifié de l'année 2019 soit 209.953 euros.

- l'attribution de Compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Elle s'élève à 11.449.830 euros. Elle a remplacé l'ancienne taxe professionnelle, transférée à l'intercommunalité sous le nom de « cotisation économique territoriale ». Elle est figée depuis 2011 et représente près de 52% du budget de fonctionnement de la commune. Elle est cependant en baisse sur l'année 2020 considérant le transfert de voirie en cours à l'intercommunalité.

c) Chapitres 70 -74 - 75 -77 – les produits des services, du domaine, des subventions

Il s'agit des produits des services (crèche et multi accueil, accueils de loisirs, restaurants scolaires, ateliers...) et du domaine (loyers par exemple), des subventions et participations diverses, du produit de diverses taxes (droits de mutation, taxe sur la publicité...), des produits financiers et exceptionnels. Ils sont estimés à 2.117.671 millions d'euros contre 2.195.190 millions d'euros au budget primitif 2019.

Les recettes de fonctionnement sont globalement en baisse principalement en lien avec la baisse des dotations de l'Etat, la réduction des recettes concernant le remboursement de prestations liées au contrat d'assurance des risques statutaires ainsi que la diminution du contrat enfance jeunesse de la caisse d'allocations familiales (aide dégressive) avec toutefois une aide consentie sur les dépenses de personnel pour le poste de coordonnatrice de la crèche. Les subventions sont également en baisse en raison de la suppression du dispositif par l'Etat de l'aide concernant les emplois d'avenir.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 21.037.307 euros, soit en légère augmentation de +0.12 % par rapport au budget primitif 2019.

a) chapitre 011 – les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 5.622.075 euros et représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont présentées avec une évolution à la hausse de +0.9 % en raison de l'augmentation incompressible des fluides.

b) chapitre 012 – les charges de personnel

Pour le budget 2020, les frais de personnel d'un montant de 13.188.000 euros représentent 62 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget des dépenses de personnel a été estimé au niveau du budget primitif 2019 en raison des emplois non pourvus et des non remplacements effectués sur l'année 2019.

Tableau - évolution des dépenses de personnel de 2014 à 2020, évolution de CA à CA :

2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (BP)
13,081 millions d'euros	13,020 millions d'euros	12,853 millions d'euros	13,025 millions d'euros	12,708 millions d'euros	12,558 millions d'euros	13,188 millions d'euros
5,72%	-0,47%	-1,28%	1,34%	-2,44%	-1,18%	

L'évolution globale est maîtrisée. La masse salariale évolue sous l'effet des augmentations de cotisations du travail, sous l'effet de revalorisation des salaires de catégorie C même si elle ne s'est pas traitement.

sociales notamment de retraite et d'accident accompagnée d'une augmentation réelle du

Pour l'année 2020, la cotisation salariale retraite CNRACL augmente à nouveau pour la 8eme année consécutive. Elle atteignait 7,85% en 2010. Cette augmentation va être absorbée en partie toutefois par la poursuite de la revalorisation de la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières et rémunérations). De 1 à 5 points indiciaires seront versés aux agents (rappel de la valeur du point fixée depuis 2018 : 4.6860 €). Environ 100 agents ont concernés. La cotisation Accident du Travail est passée de 3,46% à 1,69% en 2018. Ce taux n'a pas évolué en 2019. Cela a entraîné une économie de 100.000 euros environ mais les congés de longue maladie ne sont plus couverts. La ville s'assure elle-même, ce qui exige un suivi des remplacements très précis afin d'éviter une double dépense de masse salariale.

La cotisation Accident du Travail du régime général pour les agents contractuels et les agents à temps incomplet est passée de 3,41% à 1,81% en 2019. La politique communale de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des agents explique cette diminution.

La ville poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses de personnel et étudie à cette occasion tout changement organisationnel à l'occasion des départs à la retraite.

Si la collectivité n'avait pas à subir les réductions de ressources imposées par l'Etat, elle pourrait répondre à 20 à 25 besoins réels d'emplois, ceux non remplacés par contrainte budgétaire et ceux répondant aux besoins de la population. Ces besoins tous confondus représentent un coût moyen de 600.000 euros pour 20 emplois.

c) Chapitre 65 – les charges de gestion courante

Les charges de gestion sont de 2.102.383 euros, représentant 10% des dépenses réelles de fonctionnement. L'estimation est présentée avec une baisse de -0.9% par rapport au budget primitif 2019. Le chapitre 65 concerne à la fois pour partie :

- les subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le conseil municipal, soit 999.580 euros.
- la subvention versée au Centre Communal d'Actions Sociale, soit 100 000 euros, montant identique au budget primitif 2019
- les participations versées aux syndicats intercommunaux (piscine, base de loisirs), soit 779.698 euros, en baisse de 4.707 €
- les frais de mission et de formation des élus, soit 7.900 euros montant identique au budget primitif 2019

d) Chapitres 22 et 67 - les charges exceptionnelles et dépenses imprévues

Les crédits de 124.848 euros de ces chapitres concernent essentiellement les subventions exceptionnelles ainsi que les bourses et prix. Leurs montants sont en baisse de (-5,3, %) par rapport au budget primitif 2019.

Evolution des Charges de gestion

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	EvoI BP 2020 / BP 2019	
								€	%
011 Charges à caractère général	5 471 212	5 197 487	5 004 226	5 189 699	5 266 350	5 571 100	5 622 075	+ 50 975	+ 0,91%
<i>Evolution</i>	0,9%	-5,0%	-3,7%	3,7%	1,5%	5,8%	0,9%		
012 Frais de personnel	13 081 854	13 019 986	12 853 137	13 025 293	12 708 045	13 188 000	13 188 000	+ 0	+ 0,00%
<i>Evolution</i>	5,7%	-0,5%	-1,3%	1,3%	-2,4%	3,8%	0,0%		
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	0	+ 0	NC
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
65 Autres charges de gestion	2 138 406	2 148 228	2 147 085	2 105 936	2 125 598	2 120 585	2 102 383	- 18 202	-0,86%
<i>Evolution</i>	-2,0%	0,5%	-0,1%	-1,9%	0,9%	-0,2%	-0,9%		
Sous total : charges de gestion courante	20 691 473	20 365 701	20 004 448	20 320 928	20 099 992	20 879 685	20 912 458	+ 32 773	+ 0,16%
<i>Evolution</i>	3,6%	-1,6%	-1,8%	1,6%	-1,1%	3,9%	0,2%		
67 Charges exceptionnelles	92 478	116 334	87 506	97 677	132 277	89 610	85 300	- 4 310	-4,81%
<i>Evolution</i>	-13,4%	25,8%	-24,8%	11,6%	35,4%	-32,3%	-4,8%		
68 Provision perte produit TP	0	0	0	0	0	0	0	+ 0	NC
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Sous total : charges exceptionnelles, provisions	92 478	116 334	87 506	97 677	132 277	89 610	85 300	- 4 310	-4,81%
<i>Evolution</i>	-13,4%	25,8%	-24,8%	11,6%	35,4%	-32,3%	-4,8%		
Total charges gestion, exceptionnelles, provisions	20 783 951	20 482 035	20 091 954	20 418 605	20 232 269	20 969 295	20 997 758	+ 28 463	+ 0,14%
<i>Evolution</i>	3,5%	-1,5%	-1,9%	1,6%	-0,9%	3,6%	0,1%		
66 Charges financières	45 438	58 359	55 984	81 900	73 822	80 000	75 000	- 5 000	-6,25%
<i>Evolution</i>	-12,5%	28,4%	-4,1%	46,3%	-9,9%	8,4%	-6,3%		
Sous total : charges financières	45 438	58 359	55 984	81 900	73 822	80 000	75 000	- 5 000	-6,25%
<i>Evolution</i>	-12,5%	28,4%	-4,1%	46,3%	-9,9%	8,4%	-6,3%		
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0		42 243	39 549	- 2 694	-6,38%
<i>Evolution</i>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Total général	20 829 389	20 540 394	20 147 938	20 500 505	20 306 091	21 091 538	21 112 307	+ 20 769	+ 0,10%
<i>Evolution</i>	3,4%	-1,4%	-1,9%	1,7%	-0,9%	3,9%	0,1%		

e) L'annuité de la dette

Le montant de l'annuité passe de 456.300 euros 2019 à 453.359 euros en 2020. Quant au montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser), il s'élève à 5.216.185 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020 contre 5.599.612 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

Le ratio dette par habitant pour la ville s'élève à 388 euros contre 907 euros pour les villes de la même strate (source DGCL : *Les collectivités locales 2017 en chiffres*).

Etat de la dette engagé au 1er janvier 2020

ANNEE	En cours au 1er janvier	Capital	Intérêts	Annuité	En cours au 31/12/N
2020	5 216 185,19	386 232,85	67 125,86	453 358,71	4 829 952,34
2021	4 829 952,34	457 792,71	62 336,22	520 128,93	4 372 159,63
2022	4 372 159,63	461 687,09	56 759,30	518 446,39	3 910 472,54
2023	3 910 472,54	465 678,08	51 085,77	516 763,85	3 444 794,46
2024	3 444 794,46	469 768,43	45 313,97	515 082,40	2 975 026,03
2025	2 975 026,03	420 627,46	39 437,98	460 065,44	2 554 398,57
2026	2 554 398,57	424 924,78	33 458,12	458 382,90	2 129 473,79
2027	2 129 473,79	345 488,72	27 370,32	372 859,04	1 783 985,07
2028	1 783 985,07	344 822,42	23 879,93	368 702,35	1 439 162,65
2029	1 439 162,65	246 657,09	20 362,51	267 019,60	1 192 505,56
2030	1 192 505,56	248 518,74	16 894,39	265 413,13	943 986,82
2031	943 986,82	147 878,48	13 398,88	161 277,36	796 108,34
2032	796 108,34	148 735,10	11 259,76	159 994,86	647 373,24
2033	647 373,24	149 605,61	9 106,75	158 712,36	497 767,63
2034	497 767,63	150 490,23	6 939,63	157 429,86	347 277,40
2035	347 277,40	151 389,16	4 758,20	156 147,36	195 888,24
2036	195 888,24	152 302,66	2 562,20	154 864,86	43 585,58
2037	43 585,58	43 585,58	351,19	43 936,77	0,00
TOTAL	5 216 185,190	492 400,980	5 708 586,170		

3. L'autofinancement

Le montant de l'autofinancement prévisionnel net, après remboursement de l'annuité de la dette, est estimé à 390.475 euros contre 422.949 euros en 2019, hors reprise des provisions et hors résultat. Grâce à la reprise anticipée du résultat dans le budget primitif, l'autofinancement net passe à 2.412.943 millions d'euros. Pour rappel, il était d'un montant de 317.670 euros lors du débat d'orientation budgétaire du 27 janvier dernier.

Capacité d'autofinancement

		2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	BP 2019	BP 2020
	Produits de fonctionnement courants	23 007 728 + 2,1%	22 513 269 -2,1%	22 659 180 + 0,6%	22 892 871 + 1,0%	22 449 991 -1,9%	23 342 463 + 4,0%	23 903 395 + 2,4%
+	Reprise sur Provisions	600 000	600 000	0	0	0	0	0
+	FNPTP perte de produit TP	0	0	0	0	0	0	0
	Total produits	23 607 728	23 113 269	22 659 180	22 892 871	22 449 991	23 342 463	23 903 395
-	Charges de gestion courantes	20 783 951 + 3,5%	20 482 035 -1,5%	20 091 954 -1,9%	20 418 605 + 1,6%	20 232 269 -0,9%	21 011 538 + 3,9%	21 037 307 + 0,1%
-	Provisions pour risques (perte de produit TP)	0	0	0	0	0	0	0
=	Excédent brut fonctionnement	2 823 777	2 631 234	2 567 227	2 474 266	2 217 722	2 330 925	2 866 088
-	Annuité de la dette	373 800	269 690	293 164	404 977	445 410	455 145	453 145
=	Capacité autofinancement nette ou Besoin de financement de l'annuité	2 449 977 0	2 361 544 0	2 274 063 0	2 069 289 0	1 772 312 0	1 875 780 0	2 412 943 0
		2 449 977	2 361 544	2 274 063	2 069 289	1 772 312	1 875 780	2 412 943

B. La section d'investissement

1. Les recettes réelles d'investissement et l'autofinancement net

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.886.725 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- 1.568.782 euros de subventions diverses (Etat, région, département...),
- 590.000 euros de fonds de compensation de la T.V.A., amendes de police, taxe d'aménagement, autres participations
- 2.412.943 euros d'autofinancement net
- 1.315.000 euros d'emprunt

2. Les dépenses réelles d'investissement (hors capital de la dette)

Pour le budget primitif 2020, les dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à 5.886.725 millions d'euros TTC hors capital de la dette (rappel BP 2019 : 4.903.120 millions d'euros TTC).

Elles se répartissent ainsi :

- 992.650 euros pour les travaux de maintenance du patrimoine (budget primitif 2019 : 1.045.100 euros).
- 4.112.650 euros pour les opérations nouvelles d'investissement. (budget primitif 2019 : 3.415.570 euros).
- 484.550 euros pour les acquisitions de matériel et de mobilier (budget primitif 2019 : 362.000 euros).
- 42.000 euros de fonds de concours à verser à l'Acso (participation à la passerelle Ambroise Croizat)
- 217.685 euros d'acquisitions foncières
- 37.190 euros pour les immobilisations financières (avance au budget annexe lotissement, remboursement de taxes d'aménagement et remboursement de caution)

IV. Le budget annexe 2020 lotissement “Les Tertres”

Il est uniquement prévu, sur ce budget annexe pour l’année 2020 l’intégration des intérêts de l’emprunt que la ville a contracté en 2014 sur le budget principal pour un montant global de 700 000 €, relatif à l’opération foncière d’acquisition des terrains à bâtir au lieu-dit “Les Tertres”. Le montant des intérêts en 2020 représente la somme de 9.855 euros sur le budget annexe lotissement.

		DEPENSE DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION de FONCTIONNEMENT
V O T E	Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	19 710,00	19 710,00

R E P O R T S	Reste à Réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Résultat de Fonctionnement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section de Fonctionnement	19 710,00	19 710,00
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT (mouvements réels et mouvements d'ordre)

		DEPENSE DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT
V O T E	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 855,00	9 855,00
R E P O R T S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté	0,00	0,00

TOTAL de la Section d'Investissement	9 855,00	9 855,00
---	-----------------	-----------------

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	29 565,00	29 565,00